Centre Communal d'Action Sociale
de « TERRES-DE-CAUX »
2018/10/22

Délibération n°2.1

L'an deux mil dix-huit, le lundi vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12 Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mr PREVEL Willy, Mme ANNE Françoise, Mme GESLAIN Fabienne, Mme MYMVCHOD Corinne, Mme LECARON Caroline, Mr MARC Patrice, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme BARON Marie-Claude, Mme SMONDACK Jacqueline, Mme DRU Annick.
Nombre de procurations : 2 Mr DEZAILLES Wilfrid donnant pouvoir à Mme COUSIN Sophie Mr TESNIERE Jean-Pierre donnant pouvoir à Mr MARC Patrice.
Nombre d'absents excusés : 3 Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mr DEZAILLES Wilfrid, Mme ALLAIS Céline.

Objet de la délibération : Décision modificative budgétaire n°1 : Achat de mobilier pour le Relais d'Assistants Maternels

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération faisant référence au vote du budget primitif présenté le 26 avril 2018,

Vu l'analyse des soldes de la section d'investissement à l'article 2183 restant inutilisés et, en l'absence de crédits à l'article 2184 pour l'achat de mobilier pour le Relais d'Assistants Maternels,

Considérant la situation comptable, il convient donc d'abonder ces articles par décision modificative.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Articles	Intitulés	Montants
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	
2184	Mobilier	+ 945
2183	Matériel de bureau et informatique	- 945
	Solde Opérations	**0**

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 26 octobre 2018

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ★ TERRES-DE-CAUX (76640)

Centre Communal d'Action Sociale
de « TERRES-DE-CAUX »
2018/10/22

Délibération n°2.2

L'an deux mil dix-huit, le lundi vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12 Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mr PREVEL Willy, Mme ANNE Françoise, Mme GESLAIN Fabienne, Mme MYMVCHOD Corinne, Mme LECARON Caroline, Mr MARC Patrice, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme BARON Marie-Claude, Mme SMONDACK Jacqueline, Mme DRU Annick.
Nombre de procurations : 2 Mr DEZAILLES Wilfrid donnant pouvoir à Mme COUSIN Sophie Mr TESNIERE Jean-Pierre donnant pouvoir à Mr MARC Patrice.
Nombre d'absents excusés : 3 Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mr DEZAILLES Wilfrid, Mme ALLAIS Céline.

Objet de la délibération : Décision modificative budgétaire n°2 : Achat de mobilier pour le Relais d'Assistants Maternels

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération du 26 avril 2018 faisant référence au vote du budget primitif,

Vu l'analyse des soldes de la section de fonctionnement à l'article 61521 restant inutilisé,

Vu la prestation de service des activités périscolaires versée par la Caisse d'Allocations Familiales d'un montant de 8930 € et, encaissée à tort par le C.C.A.S.,

Considérant la situation comptable, il convient donc d'abonder l'article 62871 par décision modificative afin de recouvrir le solde de 8930 € revenant à la collectivité de rattachement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Articles	Intitulés	Montants
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	
61521	Terrains	- 8930
62871	A la collectivité de rattachement	+ 8930
	Solde Opérations	**0**

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 26 octobre 2018

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES-DE-CAUX (76640)

Centre Communal d'Action Sociale
de « TERRES-DE-CAUX »
2018/10/22

Délibération n°2.3

L'an deux mil dix-huit, le lundi vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12
Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mr PREVEL Willy, Mme ANNE Françoise, Mme GESLAIN Fabienne, Mme MYMVCHOD Corinne, Mme LECARON Caroline, Mr MARC Patrice, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme BARON Marie-Claude, Mme SMONDACK Jacqueline, Mme DRU Annick.

Nombre de procurations : 2
Mr DEZAILLES Wilfrid donnant pouvoir à Mme COUSIN Sophie
Mr TESNIERE Jean-Pierre donnant pouvoir à Mr MARC Patrice.

Nombre d'absents excusés : 3
Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mr DEZAILLES Wilfrid, Mme ALLAIS Céline.

Objet de la délibération : Budget du Centre Communal d'Action Sociale : réforme budgétaire et comptable
Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la loi Adaptation de la Société au Vieillissement du 28 décembre 2015,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 relatif au plan comptable M22 applicable aux Etablissement et Services Publics Sociaux et Médico-Sociaux,

Considérant la transformation des logements-foyers en Résidence Autonomie et la conclusion d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, conformément aux articles L.313-11 ou L.313-12 IV ter du Code d'Action Sociale et des Familles,
Considérant que le « forfait autonomie » doit être enregistré sur un compte spécifique selon la nomenclature M22,

Après en avoir délibéré,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°3.3 du 27 novembre 2017 portant la création de deux budgets annexes.

DECIDE de créer un budget annexe M22 pour chaque Résidences Autonomie de Terres-de-Caux :
- la Résidence des Jardins portant le numéro de budget 18505
- la Résidences de la Cour Souveraine portant le numéro de budget 18506.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 26 octobre 2018

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE TERRES-DE-CAUX (76640)

Centre Communal d'Action Sociale
de « TERRES-DE-CAUX »
2018/10/22

Délibération n°2.4

L'an deux mil dix-huit, le lundi vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12 Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mr PREVEL Willy, Mme ANNE Françoise, Mme GESLAIN Fabienne, Mme MYMVCHOD Corinne, Mme LECARON Caroline, Mr MARC Patrice, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme BARON Marie-Claude, Mme SMONDACK Jacqueline, Mme DRU Annick.
Nombre de procurations : 2 Mr DEZAILLES Wilfrid donnant pouvoir à Mme COUSIN Sophie Mr TESNIERE Jean-Pierre donnant pouvoir à Mr MARC Patrice.
Nombre d'absents excusés : 3 Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mr DEZAILLES Wilfrid, Mme ALLAIS Céline.

Objet de la délibération : Projet de fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels de Terres-de-Caux

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les compétences portées par le Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux et, précisées dans le Règlement Intérieur et de Fonctionnement acté au Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2017 et, modifié en date du 22 février 2018,

Vu le règlement intérieur du Relais d'Assistants Maternels voté en séance du 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels présenté en séance tenante

DIT que ce projet de fonctionnement et ses annexes seront transmis à la Caisse d'Allocations Familiales.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ★ TERRES-DE-CAUX (76640)

Envoi au contrôle de légalité le : 26 octobre 2018

Centre Communal d'Action Sociale
de « TERRES-DE-CAUX »
2018/10/22

Délibération n°2.5

L'an deux mil dix-huit, le lundi vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12 Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mr PREVEL Willy, Mme ANNE Françoise, Mme GESLAIN Fabienne, Mme MYMVCHOD Corinne, Mme LECARON Caroline, Mr MARC Patrice, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme BARON Marie-Claude, Mme SMONDACK Jacqueline, Mme DRU Annick.
Nombre de procurations : 2 Mr DEZAILLES Wilfrid donnant pouvoir à Mme COUSIN Sophie Mr TESNIERE Jean-Pierre donnant pouvoir à Mr MARC Patrice.
Nombre d'absents excusés : 3 Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mr DEZAILLES Wilfrid, Mme ALLAIS Céline.

Objet de la délibération : Révision annuelle des redevances de la Cour Souveraine

Le Conseil d'Administration,

Vu la redevance mensuelle de 314,99 € appliquée aux résidents de la Résidence Autonomie de la Cour Souveraine,

Vu l'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février qui modifie l'indice de référence des loyers issu de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005. (Indice 127,77 – 2ème trimestre 2018 / Indice 126,19 – 2ème trimestre 2017)

Considérant que les redevances et charges perçues doivent permettre d'assumer le fonctionnement et l'entretien de la résidence,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'augmenter le montant des redevances à 318,93 €, correspondant à une augmentation de 1,25%, prenant effet à compter du 1er janvier 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 26 octobre 2018

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES-DE-CAUX (76640)

Centre Communal d'Action Sociale
de « TERRES-DE-CAUX »
2018/10/22

Délibération n°2.6

L'an deux mil dix-huit, le lundi vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12 Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mr PREVEL Willy, Mme ANNE Françoise, Mme GESLAIN Fabienne, Mme MYMVCHOD Corinne, Mme LECARON Caroline, Mr MARC Patrice, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme BARON Marie-Claude, Mme SMONDACK Jacqueline, Mme DRU Annick.
Nombre de procurations : 2 Mr DEZAILLES Wilfrid donnant pouvoir à Mme COUSIN Sophie Mr TESNIERE Jean-Pierre donnant pouvoir à Mr MARC Patrice.
Nombre d'absents excusés : 3 Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mr DEZAILLES Wilfrid, Mme ALLAIS Céline.

Objet de la délibération : Modèle de convention d'occupation précaire

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les compétences portées par le Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux et, précisées dans le Règlement Intérieur et de Fonctionnement acté au Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2017 et, modifié en date du 22 février 2018,

Vu la nécessité de répondre aux situations d'hébergement d'urgence,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE ledit modèle de convention d'occupation précaire conclut entre le Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux et le preneur dans le cadre d'un hébergement d'urgence sur un logement des Résidences Autonomie de Terres-de-Caux.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 26 octobre 2018

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES-DE-CAUX
(76640)

Centre Communal d'Action Sociale
de « TERRES-DE-CAUX »
2018/10/22

Délibération n°2.7

L'an deux mil dix-huit, le lundi vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr Jean-Marc VASSE, Président.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12 Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mr PREVEL Willy, Mme ANNE Françoise, Mme GESLAIN Fabienne, Mme MYMVCHOD Corinne, Mme LECARON Caroline, Mr MARC Patrice, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mme BARON Marie-Claude, Mme SMONDACK Jacqueline, Mme DRU Annick.
Nombre de procurations : 2 Mr DEZAILLES Wilfrid donnant pouvoir à Mme COUSIN Sophie Mr TESNIERE Jean-Pierre donnant pouvoir à Mr MARC Patrice.
Nombre d'absents excusés : 3 Mr TESNIERE Jean-Pierre, Mr DEZAILLES Wilfrid, Mme ALLAIS Céline.

Objet de la délibération : Demandes d'aide sociale individuelles

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les compétences portées par le Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux et, précisées dans le Règlement Intérieur et de Fonctionnement acté au Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2017 et, modifié en date du 22 février 2018,

Considérant qu'il appartient d'aider les personnes en difficulté en leur apportant une aide ponctuelle et exceptionnelle.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'apporter une aide ponctuelle et exceptionnelle aux demandeurs dans le cadre de situations d'urgences pour un total de 418,16€.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 26 octobre 2018

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES-DE-CAUX (76640)